

VILLE DE MAGOG
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE 28 JANVIER 2026, À 17 H 30

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 2.1) Adoption du projet de Règlement 3508-2025-2 modifiant le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 concernant la hauteur maximale des bâtiments principaux dans plusieurs zones;
 - 2.2) Adoption du Règlement 3511-2025 modifiant le Règlement relatif au zonage incitatif 3459-2024 concernant le retrait de la zone multifonctionnelle M311;
3. AFFAIRES NOUVELLES
4. QUESTIONS DES CITOYENS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière